

PLF 2026 - L'AVIS DE LA COMMISSION SUR LE PROGRAMME

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE

Avec une croissance de 1,3 % de ces effectifs, **l'enseignement technique agricole a dépassé à la rentrée 2025 la barre symbolique des 200 000 élèves, étudiants et apprentis**. Après une période de baisse des effectifs entre 2013 et 2019, l'enseignement agricole est en passe de gagner son pari de l'attractivité retrouvée. Par ailleurs, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) fixe des objectifs ambitieux de développement de l'enseignement agricole d'ici à 2027 et 2030.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les crédits du programme 143 « enseignement technique agricole », qui s'élèvent, hors compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions, à 1,46 milliard d'euros, **soit un montant équivalent** à ceux inscrits e la loi de finances pour 2025.

La commission souhaite toutefois mettre en garde contre toute diminution ultérieure des crédits de ce programme – comme cela a été le cas au cours de la navette parlementaire du projet de loi de finances (PLF) 2025. Le renouvellement d'une telle baisse conduirait ce programme, dont les dépenses sont contraintes à 95 %, à **une impasse dans son exécution**. Par ailleurs, il serait préjudiciable à **l'attractivité de l'enseignement agricole** et à l'objectif essentiel pour la souveraineté alimentaire du **renouvellement des générations d'agriculteurs**.

Enfin, la montée en puissance de la LOSARGA nécessitera **rapidement une hausse des crédits** pour accompagner l'augmentation des effectifs et la mise en place des bachelors Agro.

Dans un **contexte budgétaire contraint**, la commission a donné un **avis favorable** à l'adoption des crédits de ce programme.

1. LE PARI DES EFFECTIFS EN PASSE D'ÊTRE GAGNÉ POUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**A. LA BARRE SYMBOLIQUE DES 200 000 ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE FRANCHIE**

- **Des effectifs en hausse dans les trois familles de l'enseignement agricole**



Après une baisse préoccupante des effectifs entre 2013 et 2019, l'enseignement technique agricole (de la 4^{ème} au brevet technicien supérieur agricole – BTSA)¹ connaît depuis 2019 une progression continue. Pour l'année 2025-2026, **les effectifs sont en hausse de 1,3 %, soit la plus forte augmentation constatée ces dix dernières années**.

Cette progression est de **7 % sur les cinq dernières années**.

Jusqu'à récemment, cette croissance reposait surtout sur le développement de l'apprentissage. En 2025, cette progression concerne tant celui-ci (+ 1,6 %) que la voie scolaire (+ 1,2 %).

Les **trois composantes de l'enseignement agricole** (enseignement public, enseignement privé à temps complet et enseignement du rythme approprié) **voient toutes leurs effectifs progresser**, notamment dans l'enseignement privé (+ 2%). Pour l'enseignement public, dont les effectifs sont en hausse consécutive depuis plusieurs années, cette augmentation est principalement portée par l'apprentissage (+ 1,4 %).

¹ Les crédits consacrés à l'enseignement agricole supérieur post-BTSA sont inclus dans le programme 142 « enseignement supérieur et recherche agricoles » au sein de la mission « recherche et enseignement supérieur ».

- Une croissance des effectifs dans toutes les filières à l'exception de celle de la transformation agro-alimentaire

L'ensemble des filières voit leurs effectifs augmenter à l'exception de la filière de la transformation agro-alimentaire (- 5,4 %). Celle-ci connaît ces dernières années une difficulté persistante, les effectifs chutant déjà de 4,9 % en 2023-2024 par rapport à l'année précédente.



La **filière des services à la personne** inverse enfin la tendance, affichant une légère hausse de + 0,7 % après un recul de 0,5 % l'année précédente.



Répartition des effectifs et évolution entre 2023-2024 et 2024-2025 dans les filières professionnelles du second degré

	2023-2024		2024-2025	
	Effectifs	Evolution	Effectifs	Evolution
Seconde pro	28 417	0,50%	28 861	1,60%
Aménagement	30 002	1,70%	30 574	1,90%
Hippisme	1 924	5,50%	1 935	0,60%
Production agricole	43 915	2,90%	44 281	0,80%
Services	33 801	-0,50%	34 048	0,70%
Transformation agroalimentaire	4 078	-4,90%	3 859	-5,40%

Source : Ministère de l'agriculture

- Des effectifs en progression au collège, symbole de l'attractivité de l'enseignement agricole

Les effectifs des collégiens connaissent une forte hausse (+ 3,8 %). La hausse des effectifs du collège dans l'enseignement agricole jusqu'alors concentrée dans l'enseignement privé s'observe cette année également dans l'enseignement public (+ 2,8 %).

De manière générale, alors que les effectifs de l'éducation nationale commencent à baisser dans le secondaire, **le dynamisme de ceux de l'enseignement agricole traduit l'attractivité de cette voie de formation**. Il témoigne également de sa meilleure connaissance par les élèves, les parents mais aussi par les enseignants de l'éducation nationale.

La commission y voit aussi la **reconnaissance de l'insertion sociale et professionnelle** que permet l'enseignement agricole, ainsi que le renforcement de la coopération entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole qu'elle appelle de ses vœux depuis plusieurs années.

B. UN BUDGET STABLE AU NIVEAU DU COUP DE RABOT SUBI EN 2025

- Un budget qui s'élève à 1,46 milliard d'euros hors CAS Pensions

Pour 2026, les crédits du programme 143, hors « CAS Pensions », s'établissent à 1,46 milliard d'euros. Ce budget est stable par rapport à celui voté en loi de finances pour 2025¹.



PLF 2025
- 18,86 millions €

La commission rappelle toutefois le **coup de rabot** de 18,86 millions d'euros intervenu lors de l'examen du PLF 2025 à la suite d'un amendement du gouvernement et auquel le rapporteur s'était opposé.

Le programme 143 se distingue par le **caractère extrêmement rigide des dépenses. Plus de 95 % de celles-ci sont « contraintes »** comme le souligne la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'agriculture. Il s'agit des salaires et rémunérations dus aux agents, des bourses sur critères sociaux et gratifications pour les stages dont les conditions d'attribution sont communes avec l'éducation nationale, ou encore de la dotation aux établissements privés en application de critères définis par les textes législatifs et réglementaires.

¹ Hors « CAS Pension », le budget est en augmentation d'environ 632 000 euros, soit de 0,004 %.

Le coup de rabot de 18,86 millions d'euros voté lors du PLF pour 2025

Lors de l'examen du PLF pour 2025, la commission avait alerté sur les très maigres marges de manœuvre caractérisant le programme 143 et le risque de coup d'arrêt à l'attractivité retrouvée de l'enseignement agricole.

La diminution de 18,86 millions d'euros au cours de la navette parlementaire a conduit le ministère à instaurer un **schéma d'emploi négatif de 45 ETP** – dont 25 ETP dans l'enseignement public –, à rebours de la hausse des effectifs pourtant constatée à la rentrée 2024.

Selon les syndicats enseignants de l'enseignement agricole public, les Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ont absorbé ces suppressions de trois façons en fonction des territoires et filières : la modification des **seuils de dédoublement** des classes, la **fusion** de classes (réunir deux sections de bacs professionnels différents dans une même classe pour dégager des ETP sur les matières communes) ou encore le **gel** de l'ouverture de classe. Ils ont également informé le rapporteur du retrait en début d'année 2025 de formations de BTSA de la plateforme Parcoursup, celles-ci n'ouvrant au final pas à la rentrée 2025.

10 millions d'euros des crédits ont également été supprimés sur le pacte enseignant et des projets de modernisation des systèmes informatiques obsolètes de l'administration de l'enseignement agricole ont été reportés. Certains dispositifs de formation continue, ainsi que des partenariats professionnels et des actions éducatives, notamment aux valeurs de la République, n'ont pas pu avoir lieu.

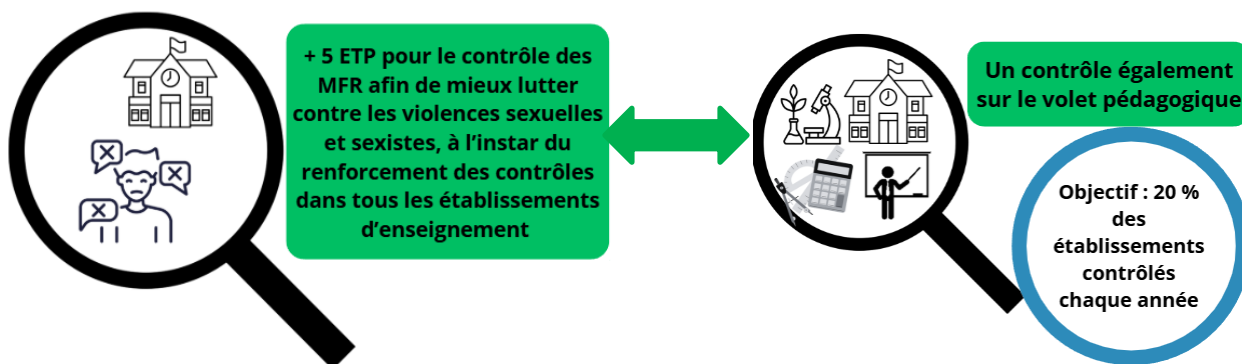
Enfin, des crédits de fonctionnement et d'investissement prévus pour des établissements publics nationaux relevant de l'État (bergerie de Rambouillet, certains établissements d'enseignement en outre-mer) ont été annulés.

- Des hausses en 2026 constituées partiellement par des rattrapages des années précédentes



+ 45 ETP

Le projet de budget prévoit la création de **40 ETP supplémentaires** dont 35 pour la mise en œuvre de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire (voir ci-après) et 5 ETP d'inspection afin de renforcer les contrôles au sein des maisons familiales et rurales (MFR).



Ces 5 ETP d'inspection concrétisent la politique portée par les ministères de l'éducation nationale de **mieux lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans tous les établissements d'enseignement**. Pour les MFR, ils doivent également permettre une **évaluation plus régulière** de cette famille de l'enseignement agricole, notamment **sur le volet pédagogique et de vie scolaire**.

L'objectif affiché par la DGER est de parvenir à un contrôle annuel de **20 % des établissements** dans chaque famille de l'enseignement agricole - **soit un contrôle de chaque établissement tous les cinq ans**. Si ce ratio de contrôle pour les établissements publics et privés sous contrat du temps plein est globalement atteint, la marche est encore haute pour les MFR : en 2024, le contrôle de seulement 4 MFR sur les 373 que compte le réseau était prévu¹.

2 millions d'euros sont également budgétés pour la mise en œuvre de la loi d'orientation, pour le Bachelor agro ainsi que le programme national d'orientation et de découverte des métiers.

¹ Les MFR sont en revanche soumis à des contrôles financiers plus réguliers par les directions départementales des finances publiques.

- **Une hausse des crédits principalement portée par des dépenses contraintes**

En revanche, les autres hausses de crédits sont contraintes. Elles sont constituées par :

➤ **le solde de dépenses engagées les années précédentes** : 1 million d'euros sont ainsi destinés à solder les engagements pris au titre des exercices antérieures dans le cadre du Pass culture ;

➤ **des montants dus au regard des obligations réglementaires** : la hausse de 11,5 millions d'euros en faveur des établissements du rythme approprié correspond à l'application des critères de calcul définis par les textes et tient compte de la hausse de leurs effectifs ainsi que de la revalorisation du coût formateur. Il est d'ailleurs à noter **que cette somme est insuffisante**. En effet, elle a été calculée sur une projection d'une augmentation de leurs effectifs de 1,5 % qui est dépassé : la hausse en septembre 2025 est 2,5 %. La DGER a indiqué que l'ensemble des sommes dues seront effectivement versées, les modalités exactes et les transferts de crédits restant à préciser. De manière analogue, la hausse de 0,3 million d'euros pour l'organisation des examens s'explique par la hausse du barème de remboursement des frais de déplacement ;

➤ **des dépenses exceptionnelles**, notamment pour l'établissement de Coconi à Mayotte fortement touché par le cyclone (2,75 millions d'euros en crédits de paiement (CP) sont ainsi prévues) ;

➤ **des dépenses gelées les années précédentes**, pour l'établissement public national de Rambouillet (+ 0,4 millions d'euros) dont la subvention n'a pas évolué depuis 2007 ou encore pour les projets de modernisation des systèmes d'information (+ 4,02 millions d'euros).



Au regard de la stabilité des crédits par rapport au budget pour 2025, les hausses exposées ci-dessus impliquent de trouver des économies sur d'autres lignes budgétaires du programme 143.

- **Une annulation de crédits pour le pacte enseignant qui inquiète¹**

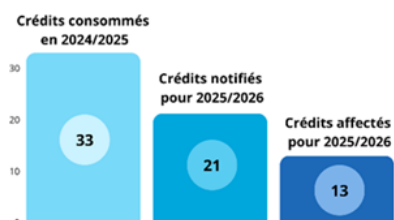
Dans ce contexte, **la commission alerte sur la diminution de 20 millions d'euros sur le dispositif pacte enseignant**. En effet, de nombreux enseignants de l'enseignement agricole y ont recours : ils sont plus de 67 % à s'être portés volontaires pour assurer au moins « une brique » de pacte – contre 33 % chez leurs collègues du secondaire de l'éducation nationale. Sur les 33 millions d'euros inscrits dans la loi de finances pour 2025 pour l'enseignement agricole, **97,7% seront consommés**.

Outre le remplacement de courte durée et l'aide aux élèves en difficulté, ce dispositif a permis localement de **financer des projets innovants** menés par les enseignants ou encore des missions de découverte des formations de l'enseignement agricole et des métiers du vivant. En cela ce dispositif **s'inscrit pleinement dans la volonté du législateur** de mieux faire connaître ces métiers face au défi du renouvellement des agriculteurs.

Par ailleurs, la Cour des comptes alerte sur l'« **effet cliquet** » lié au Pacte. Avant la mise en œuvre de ce dernier, certaines actions assurées par les enseignants n'étaient pas rémunérées ou l'étaient à travers des heures supplémentaires effectives (HSE), dont le montant est moins élevé que ce que permet le Pacte. Dans l'enseignement agricole, le Pacte a ainsi permis de valoriser financièrement des enseignants qui s'investissent parfois depuis longtemps pour proposer des projets pédagogiques innovants ou encore faire connaître l'enseignement agricole auprès des collégiens et de l'éducation nationale.

*« Parce qu'il rémunère des missions qui étaient déjà effectuées auparavant, parfois bénévolement, et par l'avantage financier qu'il procure par rapport aux HSE, le Pacte a provoqué un "effet de cliquet" : s'il venait à être supprimé, le système aurait beaucoup de mal à revenir à la situation qui lui préexistait. »
(Cour des comptes, Le pacte enseignant, audit flash juillet 2025)*

¹ Le programme 143 prévoit également une baisse de 2,66 millions d'euros sur les allocations pour les stagiaires de la voie professionnelle qui correspond à une sincérisation de cette ligne de crédits actuellement sous-consommée.



Crédits consacrés au pacte enseignant

La diminution de 20 millions d'euros des crédits dédiés au pacte enseignant dans le budget 2026 risque donc de **fragiliser** de nombreuses initiatives locales, notamment pour la rentrée 2026.

Anticipant une baisse, consigne a été donnée aux autorités académiques de notifier des enveloppes pour l'année 2025/2026 à hauteur des 2/3 de la consommation de l'année 2024/2025, soit 21,2 millions d'euros. Toutefois, les crédits affectés au pacte pour 2026 ne sont que de 13 millions d'euros.

L'intégralité de l'enveloppe risque d'être consommée dès le premier semestre 2026.



La commission alerte sur toute réduction des crédits du programme 143. Si une telle baisse pourrait à très court terme permettre des économies, celle-ci sera préjudiciable à moyen terme sur l'attractivité de l'enseignement agricole



2. QUELLES PERSPECTIVES POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE ?

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) prévoit plusieurs dispositions qui concerne l'enseignement. La commission souhaite analyser la première année de mise en œuvre de ce texte, à l'occasion de l'examen du PLF.

- **La promotion et la découverte des métiers de l'agriculture, notamment auprès des enfants et des personnels de l'éducation nationale**

En application de la LOSARGA, le ministère de l'agriculture, en lien avec les établissements d'enseignement agricole, les branches professionnelles ainsi que les acteurs de l'orientation, travaille à l'élaboration du programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant. **Celui-ci devrait être déployé à compter de 2026.**

Cette initiative s'inscrit dans les efforts de communication du ministère de l'agriculture pour mieux faire connaître les métiers auxquels ses établissements de formation préparent, à travers notamment sa politique publique intitulé « l'aventure du vivant ». La commission ne peut que saluer et encourager cette initiative qu'elle appelle de ses vœux depuis de nombreuses années.

- **Des objectifs ambitieux d'augmentation des effectifs de l'enseignement agricole**

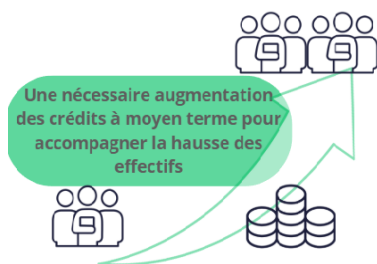
La loi d'orientation fixe des objectifs chiffrés en termes d'augmentation des effectifs :



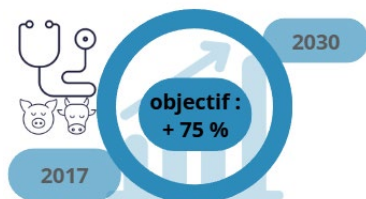
+ 30 % d'apprenants dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'ici 2030 par rapport à 2022.

Si le dynamisme des effectifs constaté ces dernières années se maintient, cet objectif est atteignable.

La commission souligne toutefois que **des moyens supplémentaires** seront nécessaires :



- pour les établissements du rythme approprié. Leurs dotations dépendent en effet du nombre de jeunes accueillis. Si leur nombre augmente, il doit en être de même de leurs dotations.
- pour les établissements du temps plein, qu'ils soient publics ou privés. Signe de l'attractivité retrouvée de l'enseignement agricole, le nombre d'élèves par classe dépasse en moyenne 20, soit des effectifs supérieurs à ceux des lycées professionnels de l'éducation nationale. Si le PLF 2026 prévoit 30 ETP enseignants supplémentaires afin d'accompagner cette hausse des effectifs, **il appartiendra aux futurs budgets de tirer toutes les conséquences de cet objectif ambitieux.**



+ 75 % de vétérinaires formés en France entre 2017 et 2030

Afin d'atteindre cet objectif, le ministère de l'agriculture a augmenté la capacité d'accueil des écoles nationales vétérinaires de 120 à 180 étudiants par promotion. Par ailleurs, l'école vétérinaire privée UniLasalle de Rouen a reçu un agrément pour une promotion de 120 étudiants.

Depuis septembre 2024, il existe **10 classes passerelles proposées dans 10 lycées agricoles**, pour permettre à des jeunes de BSTA ou BTS, ayant réussi le concours en fin de deuxième année de rejoindre une école d'ingénieur ou vétérinaire après une année de transition. À la rentrée 2025, 54 jeunes de BTSA/BTS ont intégré en deuxième année une école nationale vétérinaire¹.



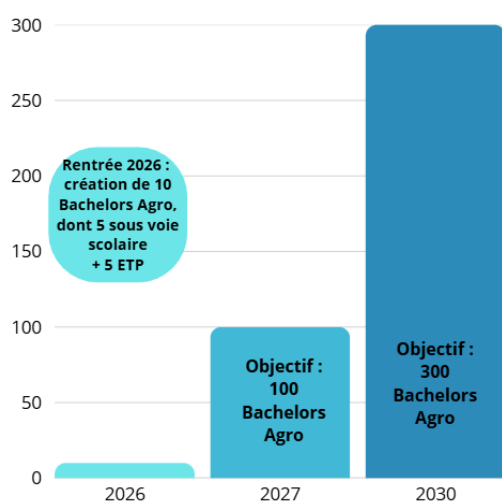
+ 30 % d'ingénieurs agronomes par rapport à 2017

En lien avec la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, les écoles supérieures agronomiques sont en train d'élaborer un programme d'attractivité des formations d'ingénieurs agronomes : « Avenir agro ».

Une campagne de communication est prévue en 2026.

• Un renforcement de la formation supérieure : la création du bachelor Agro

Dans un contexte marqué par une **forte instabilité politique qui a retardé la prise des textes réglementaires nécessaires**, la direction générale de l'enseignement et de la recherche a consacré ses derniers mois à bâtir l'édifice réglementaire nécessaire à la mise en place d'un nouveau diplôme.



Objectif de déploiement du Bachelor Agro d'ici 2027

Une première vague d'accréditation doit avoir lieu en janvier et février pour une ouverture des premiers bachelors à la rentrée 2026.

5 ETP sont mobilisés afin d'ouvrir en septembre prochain 10 bachelors Agro sous voie scolaire et 10 bachelors Agro sous voie d'apprentissage – ces derniers ne nécessitant pas d'ETP pour ouvrir.

L'objectif à trois ans est l'ouverture de 200 bachelors Agro et de **300 à l'horizon 2030**.

La commission souligne que ce **déploiement devra nécessairement être accompagné ces quatre prochaines années en moyens humains.**

¹ Ils ont réussi à la session 2024 la voie BTSA/BTS du concours commun « agro-véto » qui leur est réservée et bénéficié d'une année en classe passerelle.

Selon les informations de la DGER, les premiers projets seront portés par des établissements d'enseignement agricole publics ou privés de grande taille qui disposent déjà de liens particuliers ou d'habitudes de travail avec des grandes écoles de l'enseignement agricole publiques ou privées ainsi qu'avec certaines universités.

- **Une cartographie régionale pour répondre à l'augmentation des effectifs**

La loi d'orientation prévoit la réalisation d'une cartographie pluriannuelle des formations, incluant une analyse des besoins d'ouverture et de consolidation de sections de formation. Pour la direction générale de l'enseignement et de la recherche, il s'agit d'**éviter une gestion par à-coup des formations proposées**, au gré des ETP budgétaires, et de permettre d'élaborer une **cartographie en lien avec les besoins du territoire** : planifier la fermeture de classe à petits effectifs dans les territoires où les besoins de formations ne sont pas avérés, mais au contraire les consolider et les maintenir là où elles sont nécessaires.

Selon les informations transmises au rapporteur, la signature des premiers contrats avec l'ensemble des parties prenantes est **prévue à la fin de l'année 2025**. Les syndicats de l'enseignement agricole public lui ont toutefois indiqué ne pas être au courant de l'élaboration de cette cartographie, tout comme – selon eux – les DRAAF qu'ils ont interrogés lors des comités sociaux d'administration régional de l'enseignement agricole.



La commission souligne la nécessité d'un effort financier pluriannuel à partir de 2027 pour accompagner la mise en œuvre du volet enseignement de la LOSARGA afin d'atteindre l'objectif essentiel de renforcement de la souveraineté alimentaire.



La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport, lors de sa réunion plénière du 25 novembre 2025, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 143 « Enseignement technique agricole » du projet de loi de finances pour 2026.



Laurent Lafon

Président de la commission,
Sénateur du Val-de-Marne
(Union Centriste)



Bernard Fialaire

Rapporteur pour avis
Sénateur du Rhône
(RDSE)

[Commission de la culture, de l'éducation,
de la communication et du sport](#)

Téléphone : 01.42.34.23.23

[Consulter le dossier législatif](#)

